

Image not found or type unknown



Jour de repos temps partiel et travail?

Par **bruno59**, le **04/12/2008 à 16:29**

bonjour
je travaille à temps partiel et j'ai mon mercredi de libre depuis le début de mon contrat, la mon patron veut changer mon contrat en voulant me faire, si besoin, 1h25 de plus y compris le mercredi! je pense que c'est légal pendant les journées travaillées, mais est-ce que c'est légal le mercredi?
merci d'avance